
L'application d'une norme de bien-être animal en abattage rituel : vers une redéfinition du Halal ?

François Hochereau^{*†1} and Adel Selmi^{*‡1}

¹INRA – Institut national de la recherche agronomique (INRA) – rte de St Cyr 78026 Versailles, France

Résumé

Les rencontres Animal & Société de 2008 ont fait émerger une forte demande sociale quant à la prise en compte de la douleur pour l'ensemble des animaux. Au niveau de l'abattage, cela s'est traduit par une remise en cause des interventions douloureuses sur les animaux.

Dans le droit européen, un nouveau règlement sur la protection des animaux au moment des de leur mise à mort est entré en vigueur au 1er janvier 2013[1]. Son article 13 prévoit que les Etats membres encouragent l'élaboration et la diffusion de guides de bonnes pratiques dans les organisations d'abattage. En France, si une dérogation a été prévue dans le cas de l'abattage rituel par incision (rite juif Casher) ou par égorgement (rite musulman Halal), pour les affranchir de l'obligation d'étourdissement des animaux[2], elle se voit plus fortement encadrée avec la création d'une **autorisation préalable à la réalisation de l'abattage sans étourdissement**, qui ne sera accordée que si un guide de bonnes pratiques minimisant les douleurs animales est respecté. Face à l'arrivée de cette nouvelle réglementation "Bien-Etre Animal", l'abattage rituel se trouve dans la situation de devoir repenser ses normes, en conjuguant éthique religieuse et éthique du bien-être animal.

Nous nous sommes ainsi intéressés au processus de déqualification et de requalification des pratiques d'abattage rituelles au regard du bien-être animal. L'adoption ou le refus de cette nouvelle réglementation interroge tout autant les stratégies institutionnelles des parties en présence que les intérêts économiques en jeu dans les filières concernées. La nouvelle réglementation questionne aussi l'organisation interne des abattoirs, la formation des opérateurs ainsi que les modalités d'un contrôle ou d'un autocontrôle des pratiques d'abattage.

En partant d'une enquête auprès des différents protagonistes concernés, nous nous proposons d'explicitier les enjeux d'une redéfinition des normes qui régissent l'industrie du Halal.

Règlement CE n°1099/2009

Arrêté du 28 décembre 2011, Ministère de l'Agriculture., JO du 29 décembre 2011

*Intervenant

†Auteur correspondant: francois.hochereau@grignon.inra.fr

‡Auteur correspondant: adel.selmi@versailles.inra.fr

Mots-Clés: Bien être animal, Abattage sans étourdissement, Industrie Halal, Stratégies d'acteurs